



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Remboursement par l'assurance maladie des médicaments contre l'obésité

Question écrite n° 11371

Texte de la question

Mme Estelle Mercier attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les conditions de remboursement par l'assurance maladie des médicaments à base de sémaglutide, tels que Wegovy et Ozempic. Ces traitements, initialement développés pour la prise en charge du diabète de type 2, connaissent aujourd'hui un usage croissant dans le traitement de l'obésité et du surpoids, pathologies reconnues comme facteurs de risques importants pour de nombreuses maladies chroniques. Alors que des discussions sont actuellement en cours afin de fixer le montant et les modalités de remboursement de ces médicaments, de nombreuses interrogations demeurent quant au public concerné. En particulier, il apparaît nécessaire de clarifier si le remboursement sera limité aux patients atteints de diabète de type 2, ou s'il sera étendu aux personnes souffrant d'obésité sévère ou de surpoids associé à des comorbidités. Elle souhaiterait donc savoir quelles seront les orientations retenues par le Gouvernement en matière de remboursement de ces traitements et de quelle manière l'accès à ces médicaments sera garanti pour les patients qui en ont le plus besoin.

Données clés

Auteur : [Mme Estelle Mercier](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11371

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 décembre 2025](#), page 9672